



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 avril 2010
D - 20100231

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 avril Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*présent jusqu'à 15 h 35*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD (*présente à partir de 16 h 25*), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean-François BERTHOU, M. Guy ACCOCEBERRY, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Pierre HURMIC,

***Nettoyage d'espaces verts, de désherbage manuel ou thermique d'espaces verts et de trottoirs et de débroussaillage. Réservé aux ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou structures équivalentes)
Appel d'offres ouvert. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des prestations de nettoyage d'espaces verts, de désherbage manuel ou thermique d'espaces verts et de trottoirs et de débroussaillage, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Parcs et Jardins.

Ce marché décomposé en 7 lots est réservé aux ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des établissements suivants :

Lot N°1 : Prestation de nettoyage des Espaces verts municipaux de la Cité du Grand-Parc
Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot N°2 : Prestation de nettoyage des Espaces verts du Quartier Mériadeck
Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot N°3 : Prestation de nettoyage des Espaces verts place Gambetta, rue Judaique et place des Martyrs de la Résistance
Entreprise adaptée HOTRAVAIL, pour un montant annuel de 19 182,34 € TTC

Lot N°4 : Prestation de nettoyage du Parc Bordelais
Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot N°5 : Prestation de nettoyage du Jardin Public
ESAT BERSOL / ADAPEI GIRONDE, pour un montant annuel de 36 597,60 € TTC

Lot N°6 : Prestation de désherbage manuel, mécanique, thermique ou à eau chaude - La dépense annuelle est estimée à 15 000 € TTC - marché à bons de commande sans minimum ni maximum
ESAT BEGLES ADAPEI GIRONDE, sur la base d'un tarif horaire de 11,29 € TTC

Lot N°7 : Prestation de nettoyage et/ou débroussaillage de friches et terrains divers - La dépense annuelle est estimée à 10 000 € TTC - marché à bons de commande sans minimum ni maximum
Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Ces marchés seront conclus pour une durée de un an reconductibles expressément 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense, en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 813 - 823 - article 61521.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

